

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025  
Date d'affichage : 26 MARS 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,  
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,  
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,  
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUZOIS

**Absents et excusés :**

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2025-026  
Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Julie FERRAGUTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2025 concernant la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu le tableau des emplois,

Vu le budget de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Plusieurs postes vacants pour lesquels l'intercommunalité n'a pas de besoin immédiat sont actuellement ouverts au tableau des effectifs.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) au grade de rédacteur principal 2eme classe (en catégorie B de la filière administrative).
- **D'approuver** la suppression de deux emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'ingénieur (en catégorie A de la filière technique).
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) au grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (en catégorie B de la filière technique).
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) au grade de technicien (en catégorie B de la filière technique).
- **D'approuver** la suppression de 2 emplois permanents à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (en catégorie C, de la filière technique).
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'adjoint technique principal de 2eme classe (en catégorie C, de la filière technique).
- **D'approuver** la suppression d'un emploi permanent à temps complet (35 heures par semaine) en CDI au grade de rédacteur territorial (en catégorie B de la filière administrative).
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance

Eve MAUREL

